Informations de base

2001/0806(CNS) CNS - Procédure de consultation Décision	Procédure terminée
Europol: adaptation des traitements de base et des allocations du personnel. Initiative Suède **Subject** 7.30.05.01 Europol, CEPOL	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
LIBE Libertés et droits des citoyens, justice, affaires intérieures		

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
BUDG Budgets		

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Justice et affaires intérieures(JAI)	2350	2001-05-28

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
03/04/2001	Publication de la proposition législative	07494/2001	Résumé
10/04/2001	Vote en commission		
02/05/2001	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
16/05/2001	Décision du Parlement	T5-0264/2001	Résumé
28/05/2001	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
28/05/2001	Fin de la procédure au Parlement		
08/06/2001	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2001/0806(CNS)

Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 000 Règlement du Parlement EP 52-p1
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	LIBE/5/14654

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T5-0264/2001 JO C 034 07.02.2002, p. 0164-0207 E	16/05/2001	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	07494/2001 JO C 114 19.04.2001, p. 0005	03/04/2001	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Décision 2001/0608
JO C 165 08.06.2001, p. 0001-0002 Résumé

Europol: adaptation des traitements de base et des allocations du personnel. Initiative Suède

2001/0806(CNS) - 16/05/2001 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a approuvé telle quelle l'initiative suédoise (procédure sans rapport).

Europol: adaptation des traitements de base et des allocations du personnel. Initiative Suède

2001/0806(CNS) - 28/05/2001 - Acte final

OBJECTIF : adapter la grille des traitements de base du personnel d'EUROPOL. MESURE DE LA COMMUNAUTÉ : Décision 2001/C.165/01 adaptant les traitements de base du personnel d'EUROPOL ainsi que les allocations et indemnités qui lui sont versées. CONTENU : la décision, envisagée à l'initiative de la Suède, entend adapter la grille des salaires du personnel d'EUROPOL ainsi que les allocations et indemnités qui lui sont versées afin de tenir compte du réexamen du niveau des rémunérations des agents d'EUROPOL par le Conseil d'administration de cette institution. Pour rappel, régulièrement le Conseil d'administration d'EUROPOL réexamine le niveau des rémunérations afin de tenir compte du coût de la vie à La Haye (Pays-Bas, siège d'EUROPOL) et de l'augmentation des traitements des membres de la fonction publique dans les États membres ainsi que de la nécessité de recrutement d'EUROPOL. Au vu de ce réexamen, le Conseil se pronoce à l'unanimité pour une augmentation de 2,5% de la rémunération de base du personnel d'EUROPOL à compter du 01.07.2000 et ce jusqu'au 30.06.2001. Un tableau reprend avec précision le montant de toutes les rémunérations de base du personnel d'EUROPOL à touts les échelons et grades de la fonction publique européenne. ENTRÉE EN VIGUEUR : la décision prend effet le 29 mai 2001.

Europol: adaptation des traitements de base et des allocations du personnel. Initiative Suède

2001/0806(CNS) - 03/04/2001 - Document de base législatif

OBJECTIF : adapter la grille des traitements de base du personnel d'EUROPOL. CONTENU : la proposition envisagée à l'initiative de la Suède, entend adapter la grille des salaires du personnel d'EUROPOL ainsi que les allocations et indemnités qui lui sont versées afin de tenir compte du réexamen du niveau des rémunérations des agents d'EUROPOL par le Conseil d'administration de cette institution. Pour rappel, régulièrement le Conseil d'administration d'EUROPOL réexamine le niveau des rémunérations afin de tenir compte du coût de la vie à la Haye (Pays-Bas, siège d'EUROPOL) et de l'augmentation des traitements des membres de la fonction publique dans les États membres ainsi que de la nécessité de recrutement d'EUROPOL. Au vu de ce réexamen, une augmentation de 2,5% de la rémunération de base est ainsi envisagée pour la période comprise entre le 01.07.2000 et le 01.07.2001. Le Conseil est appelé à approuver cette proposition après l'avis du Parlement européen, à l'unanimité.